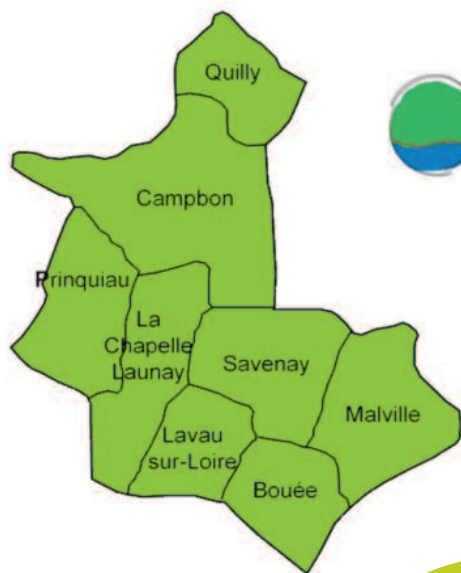


C'est où ?

Pour toutes les communes de Loire et Sillon.



C'est quand ?

► Permanences O P A H

Un conseiller du Centre de l'Habitat est à votre disposition chaque vendredi matin à votre mairie selon le principe suivant.

Principe des permanences	9h - 10h30	11h - 12h30
1er vendredi du mois	Savenay	Savenay
2ème vendredi du mois	Campbon	Quilly
3ème vendredi du mois	La Chapelle Launay	Prinquiau
4ème vendredi du mois	Malville	Bouée / Lavau sur Loire*

*Bouée = mois impairs / Lavau sur Loire = mois pairs



Propriétaires, locataires, n'attendez pas et contactez dès à présent :

Le Centre de l'Habitat
33 rue Lamonière - BP 58729
44187 NANTES CEDEX
☎ 02 40 44 99 64

Du lundi au vendredi
 De 8h30-12h30 et de 13h30-17h30

O P A H 2009-2011

Opération Programmée d'Amélioration de L'Habitat



PROPRIÉTAIRES
Bailleurs
ou
Occupants



☎ 02 40 44 99 64



►►► O P A H 2009-2011

L'OPAH de Loire et Sillon a démarré le 19 décembre 2008 et s'achèvera le 18 décembre 2011.

Elle permet aux propriétaires de Loire et Sillon de bénéficier d'aides pour améliorer ou louer leur logement.

La Communauté de communes Loire et Sillon a confié l'animation de l'OPAH 2009-2011 au Centre de l'Habitat 44.

Celui-ci assure chaque semaine sur le territoire une permanence au cours de laquelle vous pourrez développer votre projet.

► Le Centre de l'Habitat

Fort de son expérience de plus de 20 ans dans le domaine de l'habitat, le Centre de l'Habitat mobilise son équipe pour la réussite de l'OPAH de Loire et Sillon :

. Il vous apporte des informations techniques et financières : simulation d'aides et plans de financement personnalisés, informations juridiques et fiscales,

. Il réalise des visites à domicile et des diagnostics : état du bâti, bilan énergétique, diagnostic accessibilité,

. Il élabore avec vous vos dossiers de demande de subventions et vous accompagne jusqu'au versement des aides.



►►► O P A H c'est :

La possibilité pour les propriétaires de Loire et Sillon de bénéficier d'une aide financière pour améliorer ou financer son logement (sous réserve d'éligibilité des dossiers).

C'est quoi ?

► Une opération d'amélioration de l'habitat

Cette opération vous permet d'obtenir des aides de l'État, du Conseil Général, de Loire et Sillon et de l'ADEME.

Ainsi vous pouvez bénéficier :

- . D'aides financières : pour améliorer ou mettre en location votre logement.
- . De conseils techniques par des spécialistes (bilan énergétique du logement).
- . D'un point précis sur la nature des travaux à entreprendre.

Pour qui ?

► Propriétaires, locataires,

Vous pouvez bénéficier d'aides, si vous êtes :

- . Un propriétaire ou un locataire qui occupent son logement comme résidence principale (sous conditions de ressources).
- . Un propriétaire bailleur intéressé par la réalisation ou la rénovation de logements locatifs conventionnés.

►►► O P A H pour faire :

► Des travaux de création et d'amélioration de l'habitat

- . Travaux d'aide au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées,
- . Travaux de mise aux normes du logement : assainissement, électricité...,
- . Travaux d'économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage.
- . Travaux pour la mise en location de logements après rénovation.



Comment ça marche ?

- . Contacter le Centre de l'Habitat (coordonnées en dernière page).
- . Définir la nature de vos travaux à l'aide de diagnostics proposés.
- . S'assurer de l'obtention des autorisations (permis de construire, déclarations ...) correspondant aux travaux envisagés.
- . S'assurer du dépôt de votre dossier auprès des organismes financiers voire de l'obtention des accords avant tout commencement de travaux.
- . S'assurer que les travaux financés soient réalisés par des professionnels.

Attention : Vous devez impérativement attendre que votre dossier soit accepté avant de démarrer tous travaux.